



✦ **QUESTION ECRITE** (art. 41 du Règlement du CG)

~~☐~~ **POSTULAT** (art. 39 du Règlement du CG)

~~—~~ ☐ dépôt

~~—~~ ☐ développement

~~☐~~ **MOTION** (art. 38 du Règlement du CG)

~~—~~ ☐ dépôt

~~—~~ ☐ développement

~~☐~~ **INTERPELLATION** (art. 40 du Règlement du CG)

~~☐~~ **RESOLUTION** (art. 43 du Règlement du CG)

Déposé(e) en séance du Conseil général du : 22.09.2025

### **Pour une meilleure ponctualité scolaire**

Objet : Retards récurrents des transports Publics du Chablais (TPC) et leurs impacts sur la ponctualité des élèves.

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, chers collègues.

Il est pour nous primordiale de travailler main dans la main, c'est pour cela qu'après discussion avec les chefs de groupe nous avons décidé de modifier ce postulat et le présenté en tant que question écrite.

En tant que membre du dicastère Enseignement & Formation Professionnelle j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec la direction des établissements scolaires de notre commune. Un constat préoccupant revient systématiquement : les retards fréquents des transports publics du Chablais (TPC) qui nuisent à la ponctualité de nombreux élèves, particulièrement le matin.

Ces retards ne sont pas anecdotiques. Ils ont des conséquences directes sur la qualité de l'enseignement, la concentration des élèves, et parfois même sur leur évaluation. Cette problématique touche les lignes desservant les Giettes-Choëx-Monthey.

Les directions d'école concernées m'ont également fait part de leur frustration face à la difficulté de négociation de la part des TPC, prétextant qu'il n'y avait pas d'autre alternatives. Malgré plusieurs démarches des écoles, les TPC invoquent des contraintes de correspondances et n'ont pas apporté de solutions satisfaisantes. À long terme, c'est la crédibilité même du service public de transport qui est mise en cause.

Face à cette inertie, je dépose la présente question écrite, demandant au Conseil communal de saisir officiellement l'entreprise TPC afin d'engager un dialogue formel et constructif visant à adapter les horaires des lignes concernées, de manière à garantir l'arrivée ponctuelle des élèves dans les établissements scolaires.

Il est également souhaité que le Conseil communal :

- Soutienne une analyse conjointe avec les établissements scolaires et les TPC, sur les horaires et trajets problématiques.
- Explore, si nécessaire, une intervention au niveau Régional, notamment toutes les villes impliquées dans la même problématique sur les transports scolaire fournis par les TPC.

Il est essentiel que la collectivité se montre proactive afin de défendre les intérêts de nos élèves et de leurs enseignants, qui doivent pouvoir compter sur un service de transport public fiable et adapté à leur réalité.

Je vous remercie de prendre en compte ce postulat et de le soutenir dans l'intérêt de la jeunesse Montheyssanne.

Ruegg Mathieu  
Monthey demain  
22 septembre 2025